



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CI- COMMUNES  
17 décembre 2020**

**DEMAT'ADS**

*Soyons prêts pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022*

# Ordre du jour

---

**INTRODUCTION** : consignes sur le déroulé de la visio-conférence / présentation des animateurs

**1. Généralités** (Annick ALLICO, responsable du pôle urbanisme de la DDT95) ⌚ 15 min

- Cadre juridique / Objectifs de la démarche / Présentation générale

**2. Présentation du programme** : (Jean-Baptiste LASNE directeur de programme – DGALN/DHUP/QV) ⌚ 30 min

- Les outils numériques : AD'AU – PLAT'AU – RIE'AU- etc...
- Organisation du chantier de l'expérimentation / trajectoire en 6 jalons / calendrier

 [Questions CHAT / Réponses](#)

- **Avancée au sein d'une collectivité expérimentatrice** : (Franck TOUYAA, responsable du service géomatique / CACP) ⌚ 30 min

 [Questions CHAT / Réponses](#)

**3. Ce qui est attendu des collectivités** : (Martine PREVAUTEL, responsable mission ADS/DDT 95) ⌚ 15 min

- Feuille de route / pré-requis / moyens mis à disposition

**4. Vous avez la parole (lever la main sur ZOOM avec l'icône) / Réponses** ⌚ 30 min

# 1 - GÉNÉRALITÉS

## CADRE JURIDIQUE : textes fondateurs

Loi n°2013-1005 du 12/11/2013 = simplification des relations entre l'administration et les citoyens	Ordonnance n°214-1330 du 06/11/2014 = droit des usagers de SVE l'administration	Décret n°2015-1404 du 05/11/2015 = SVE pour l'État et ses étés publics Échéance :	Décret n°2016-1411 du 20/10/2016 = SVE pour les collectivités	Décret n°2016-1491 du 04/11/2016 = listes des exceptions / <b>échéance au 8 novembre 2018</b>	Décret n°2018-954 du 05/11/2018 = report échéance
--	---	--	---	--	---

L112-8 à L112-11  
du Code des Relations  
entre le Public et  
l'Administration (CRPA)

Aller plus loin que la démarche « droit de saisine par voie électronique (SVE) de l'administration »

Parvenir à la dématérialisation de la chaîne de traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme (du dépôt jusqu'à la liquidation des taxes d'urbanisme)

Nouvelle échéance  
1<sup>er</sup> janvier 2022

**SVE des DAU**

**DEMAT'ADS des DAU**



Se reporter aux compte-rendus des Ci-communes du 15/05/2017, du 26/06/2018 et du 11/12/2018

Une ambition gouvernementale (art. 62)

### #LoiElan

Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

du 23 novembre 2018

EVOLUTION DU LOGEMENT SOCIAL

- FAVORISER LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES
- ADAPTER ET SIMPLIFIER LE CADRE JURIDIQUE
- PRODUIRE PLUS DE LOGEMENTS PRIVÉS ABORDABLES
- LOUER PLUS FACILEMENT
- PLUS DE MOBILITÉ
- FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ
- CONSTRUIRE PLUS, MIEUX ET MOINS CHER
- DYNAMISER LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT
- SIMPLIFIER L'ACTE DE CONSTRUIRE
- LIBÉRER LES TERRAINS

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- RENOUVER LES CENTRES-VILLES
- RENOUATION ÉNERGÉTIQUE
- AMÉLIORER LE DROIT DES COPROPRIÉTÉS
- LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LES MARCHANDS DE SOMMEIL
- ACCELERER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT ET DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE
- DIGITALISATION DU SECTEUR DU LOGEMENT

RENDRE AUX BESOINS DE CHACUN

- RENDRE AUX BESOINS DE CHACUN
- AMÉLIORER LE TRAITEMENT DU CONTENTIEUX DE L'URBANISME
- SIMPLIFIER LES PROCÉDURES D'URBANISME
- TRANSFORMER LES BUREAUX VACANTS

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DU CONTENTIEUX DE L'URBANISME

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES D'URBANISME

TRANSFORMER LES BUREAUX VACANTS

WVV.COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

SUIVEZ-NOUS SUR

# 1 – GÉNÉRALITÉS

OBJECTIFS : dématérialiser, pourquoi ?

## 3 objectifs PRINCIPAUX

AMELIORER LE SERVICE RENDU  
A L'USAGER avec plus de  
transparence et de fluidité

=

Dépôt d'une demande en ligne  
24 h/24 - 7j/7j



+

**Gain de temps et réduction des coûts :**

- Simplification et réduction des tâches à faible valeur ajoutée
- Réduction des coûts papier et d'affranchissement

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES  
D'INSTRUCTION DES  
DEMANDES

=

Réduire les délais de transmission  
via une plateforme d'échange  
dématérialisée entre les différents  
services concernés

OPTIMISER LA CHAÎNE DE  
TRAITEMENT

=

Meilleure traçabilité des dossiers et  
des pièces qui les constituent  
+ Coordination facilitée entre les  
services

# 1 - GÉNÉRALITÉS

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE : champ d'application

### COMMUNES CONCERNÉES

#### **Art. L423-3 du code de l'urba**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes concernées par l'obligation de recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme :

**Communes de + de 3500 habitants**

**=**

**GUICHET UNIQUE**

En vertu de l'article R.423-1 du code Urba., les mairies sont le point d'entrée des demandes d'autorisations d'urbanisme. Elles sont donc responsables de la réception de ces demandes même si elles n'ont pas toujours la compétence pour les instruire (EPCI et DDT(M) pour les autorisations d'urbanisme compétence État).

**Rien n'empêche les autres communes d'adhérer à la DEMAT'ADS et de se porter volontaires.**

### ACTES CONCERNÉS

- **Permis de construire (PC)**
- **Permis de construire modificatif (PCM)**
- **Déclaration préalable (DP)**
- **Permis de démolir (PD)**
- **Permis d'aménager (PA)**
- **Transfert de permis**
- **Certificat d'urbanisme**
- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**
- **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)**
- **Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)**

**Les ERP et IGH ont été exclus par décret du 04/11/2016. Toutefois, cette exclusion n'interdit pas aux collectivités d'organiser un téléservice, si SDIS volontaire.**

# 1 - GÉNÉRALITÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE : autres textes à venir

## 1 Arrêté

prescrit par l'article L423-3 du code de l'urbanisme qui précisera les caractéristiques de la « téléprocédure spécifique » dont devront disposer les communes de + de 3500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## 1 Décret

Portant adaptation des dispositions réglementaires du code de l'urbanisme



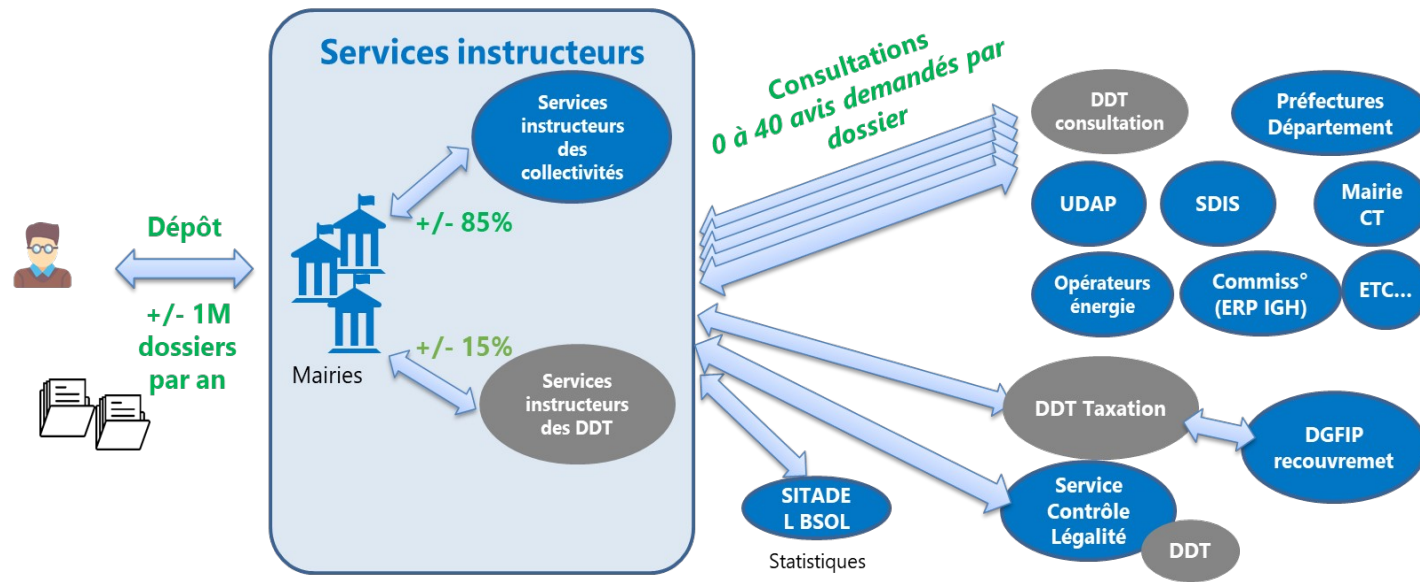
## 1 Arrêté dit SIT@DEL

prescrit par l'article R473-79 du code de l'urbanisme qui précisera les services chargés de la collectes des informations prévues aux article R 423-76 et R 423-78 et les modalités techniques de leur transmission

# 1 - GÉNÉRALITÉS

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE : Schéma actuel de l'instruction

### Complexité des acteurs et des flux

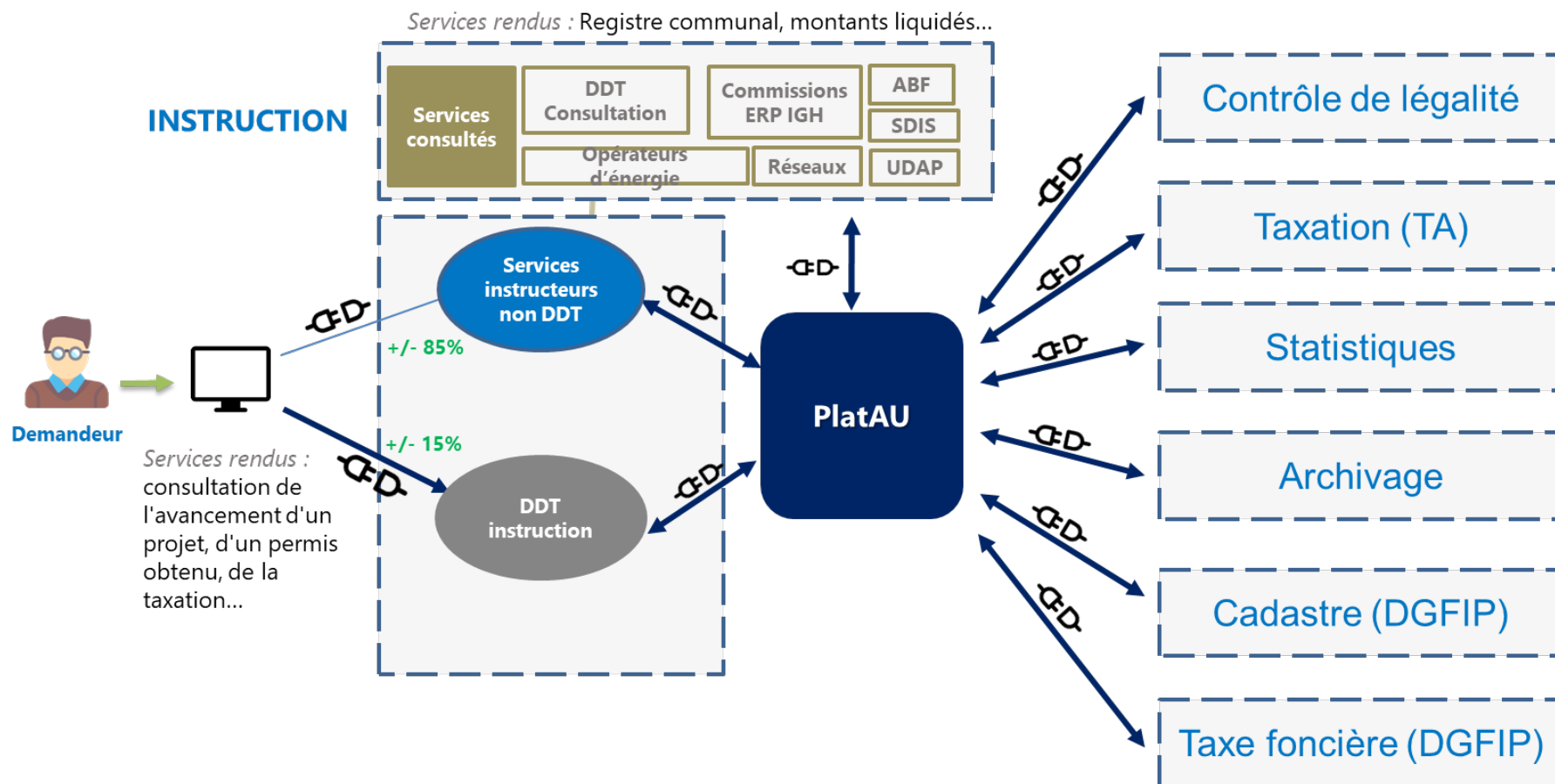


- De très nombreux acteurs
- De très nombreux flux (>40) avec toutes les modalités d'échange (papier, flux informatiques, email)
- Des informations transmises de multiples fois par les acteurs

02/12/2020

# 1 - GÉNÉRALITÉS

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE : nouveau schéma d'instruction





## 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### Intervention

de M. Jean-Baptiste LASNE

Directeur du programme Démat. ADS au sein de la DGALN,  
du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités



# 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## LE RÉSEAU URBANISME ET NUMÉRIQUE : l'articulation de 4 démarches « piliers »



Le **réseau Urbanisme et Numérique** réunit les professionnels, les services de l'État, les collectivités locales, qu'elles soient pionnières ou en phase d'apprentissage, ainsi que leurs associations. Il a pour objectif de promouvoir et développer l'usage du numérique dans l'urbanisme. La charte d'engagement du réseau, signée le 25 avril 2019 par le **Ministre chargé de la Ville et du Logement** et les vice-présidents de l'**AMF** et l'**AdCF**, réunit aujourd'hui plus de mille signataires autour de quatre axes fondamentaux.

### LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AU

Créer et déployer un système de dématérialisation des AU cohérent, mutualisable, interopérable et sécurisé

Échéance : 1<sup>er</sup> janvier 2022

### LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Diffuser et consulter les documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique, afin de simuler la constructibilité, analyser l'occupation des sols, faciliter la prise de décision en matière de planification et de politiques urbaines.

En cours de déploiement, accessible en ligne

### LA DÉMATÉRIALISATION DES DIA

Réceptionner de façon dématérialisée les DIA pour permettre aux collectivités d'exercer leur droit de préemption.

Échéance : 1<sup>er</sup> janvier 2022

### LA MODÉLISATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT (BIM)

Concevoir, visualiser, simuler et collaborer plus facilement tout au long du cycle de vie d'un projet.

Échéance : 2022 (Plan BIM 2022)

## 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DEMAT'ADS : en quelques mots

*La démarche vise à **dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme**, depuis l'utilisateur demandeur d'un permis de construire (d'une DP...) jusqu'à l'instructeur de la demande.*



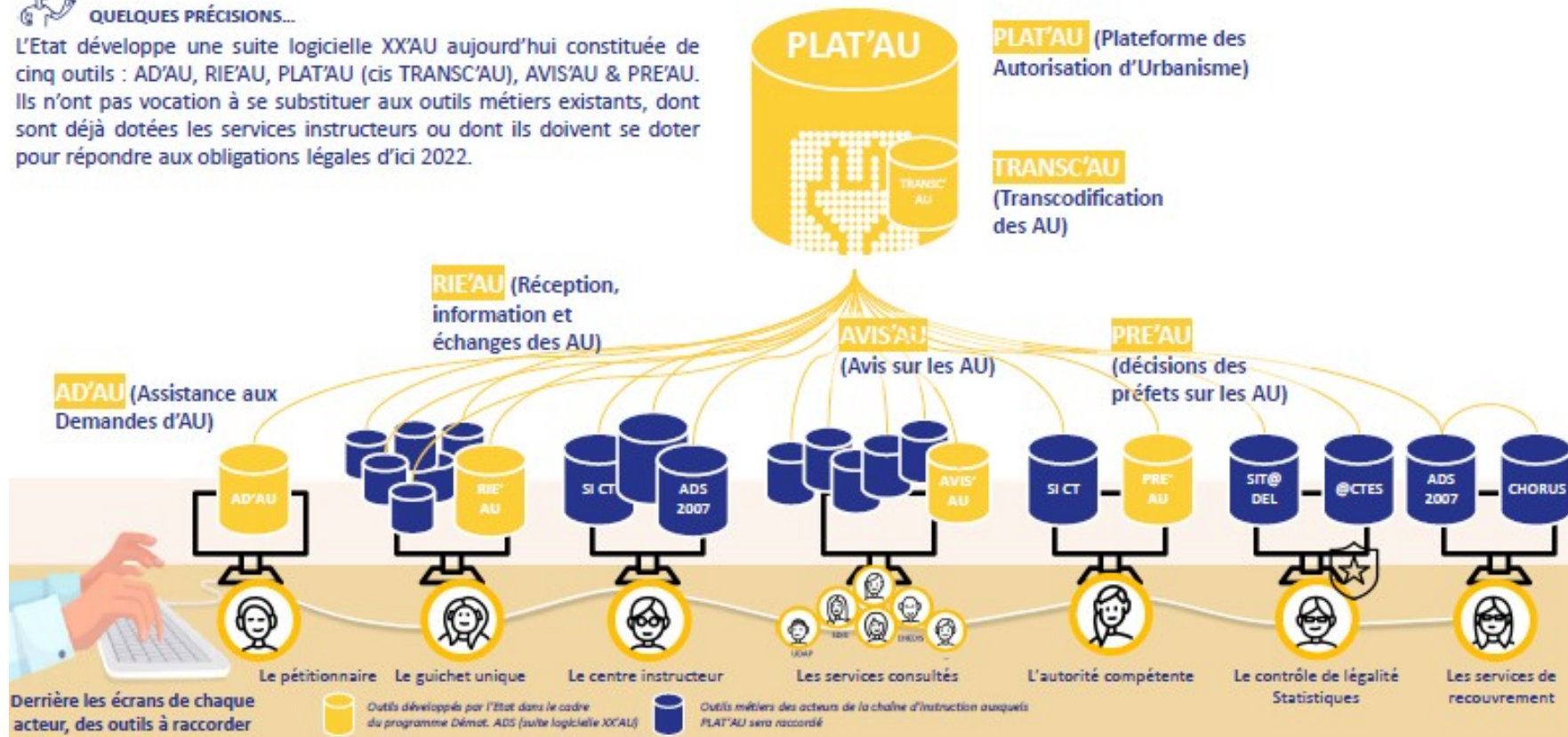
# 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## LES OUTILS NUMÉRIQUES : Articulation des outils



### QUELQUES PRÉCISIONS...

L'Etat développe une suite logicielle XX'AU aujourd'hui constituée de cinq outils : AD'AU, RIE'AU, PLAT'AU (cis TRANSC'AU), AVIS'AU & PRE'AU. Ils n'ont pas vocation à se substituer aux outils métiers existants, dont sont déjà dotés les services instructeurs ou dont ils doivent se doter pour répondre aux obligations légales d'ici 2022.



# 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

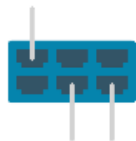
## LES OUTILS NUMÉRIQUES : une suite logicielle XX'AU



### AD'AU

... pour **Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme**

*Permet à l'utilisateur de constituer sa demande d'AU en ligne, avant d'aller déposer son dossier en mairie (générateur de CERFA, liste des pièces justificatives...)*



### Plat'AU

... pour **Plateforme des Autorisation d'Urbanisme**.

*Plat'AU sera le Hub connecté à tous les SI de tous les centres instructeurs et autres services devant rendre un avis (ABF, pompiers etc.). Il permettra d'accéder à un même dossier de manière simultanée, de fluidifier et d'accélérer les échanges.*



### RIE'AU

... pour **Réception Information et Echange des Autorisations d'urbanisme**.

*Ce portail qui outille le guichet unique est destiné aux collectivités non compétences en urbanisme.*



**Autres outils à venir :**

**AVIS'AU** = solution générique de PLAT'AU (avis par services consultés)

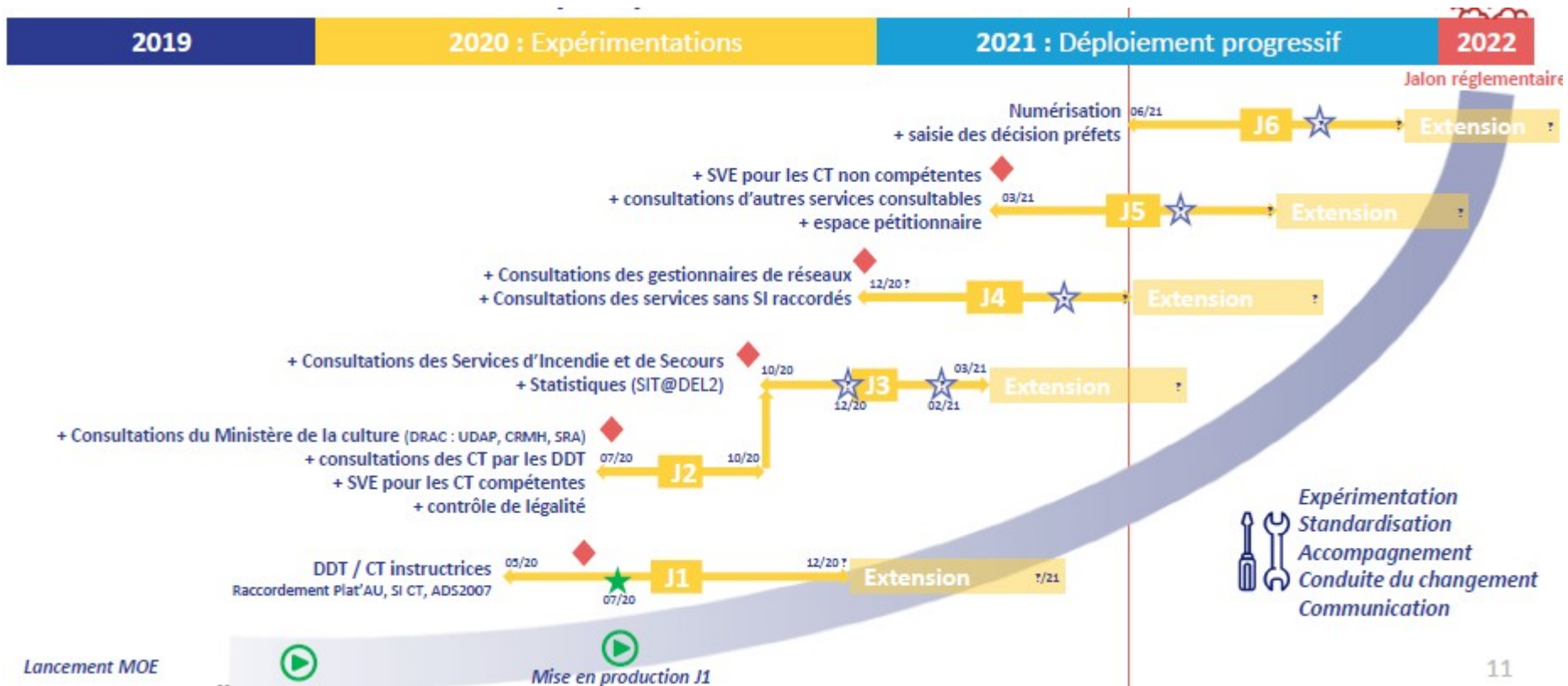
**PRE'AU** = décision des préfets sur les DAU



*L'Etat répond à une partie de la problématique mais n'a pas vocation à proposer une solution clé en main – il ne se substituera pas aux éditeurs. Chaque collectivité assume la gestion de sa solution*

# 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## Organisation du chantier : Trajectoire en 6 jalons



# 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## Organisation du chantier : trajectoire en 6 jalons

Achevé

**Jalon 0** : jeux de tests avec dossiers fictifs pour vérifier les raccordements à l'outil ADS2007

Nov et Déc. 2020

**Jalon 1** : mise en service expérimentale de PLAT'AU / alimenter ADS2007 via PLAT'AU avec des dossiers dématérialisés instruits par les DDT(M) transmis par les CT volontaires / Vérification que toutes les pièces de la demande soient injectées / Raccordement d'AD'AU à ADS2007 et aux SI des CT.



**Jalon 2** : raccordement à @ctes pour le contrôle de légalité  
raccordement au SI du ministère de la culture pour les avis DRAC / UDAP/ SRA / CRMH)

**Jalon 3** : raccordement au SI des SDIS / gestion des statistiques SIT@DEL

mi-trimestre  
2021

**Jalon 4** : raccordement aux autres SI des services à consulter (gestionnaires réseaux, etc. / consultation des services sans SI raccordés

fin  
trimestre  
2021

**Jalon 5** : offrir SVE pour les CT non compétentes / consultation des autres services consultables / offrir une interface complète pour le pétitionnaire

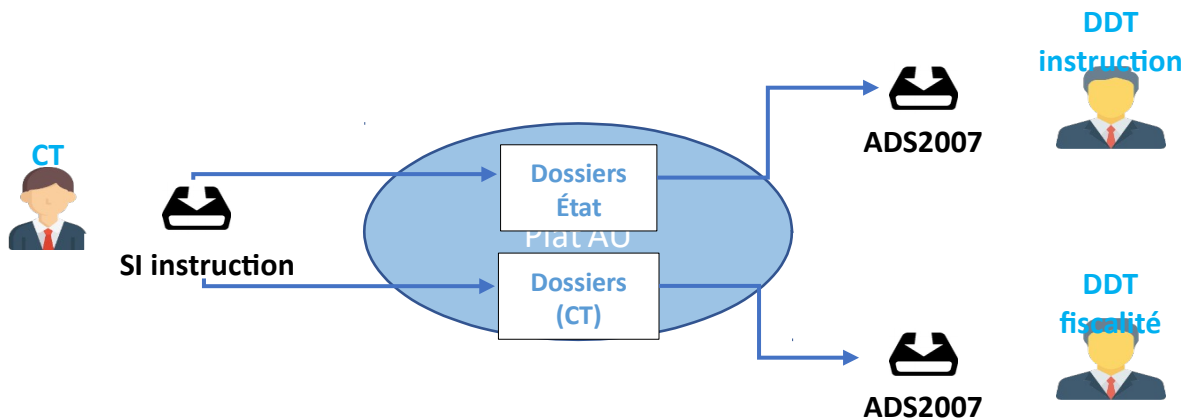
**Jalon 6** : numérisation des dossiers + saisie des décisions des préfets

## 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Point de départ du programme : lancement de l'expérimentation



Vision synthétique du processus métier



**Alimenter les DDT en dossiers** à traiter le plus rapidement possible avec le plus de dossiers possible en capitalisant sur les pionniers

**Donner un cadre pour que de nouvelles communes** se lancent dans la dématérialisation



# 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Organisation du chantier : calendrier

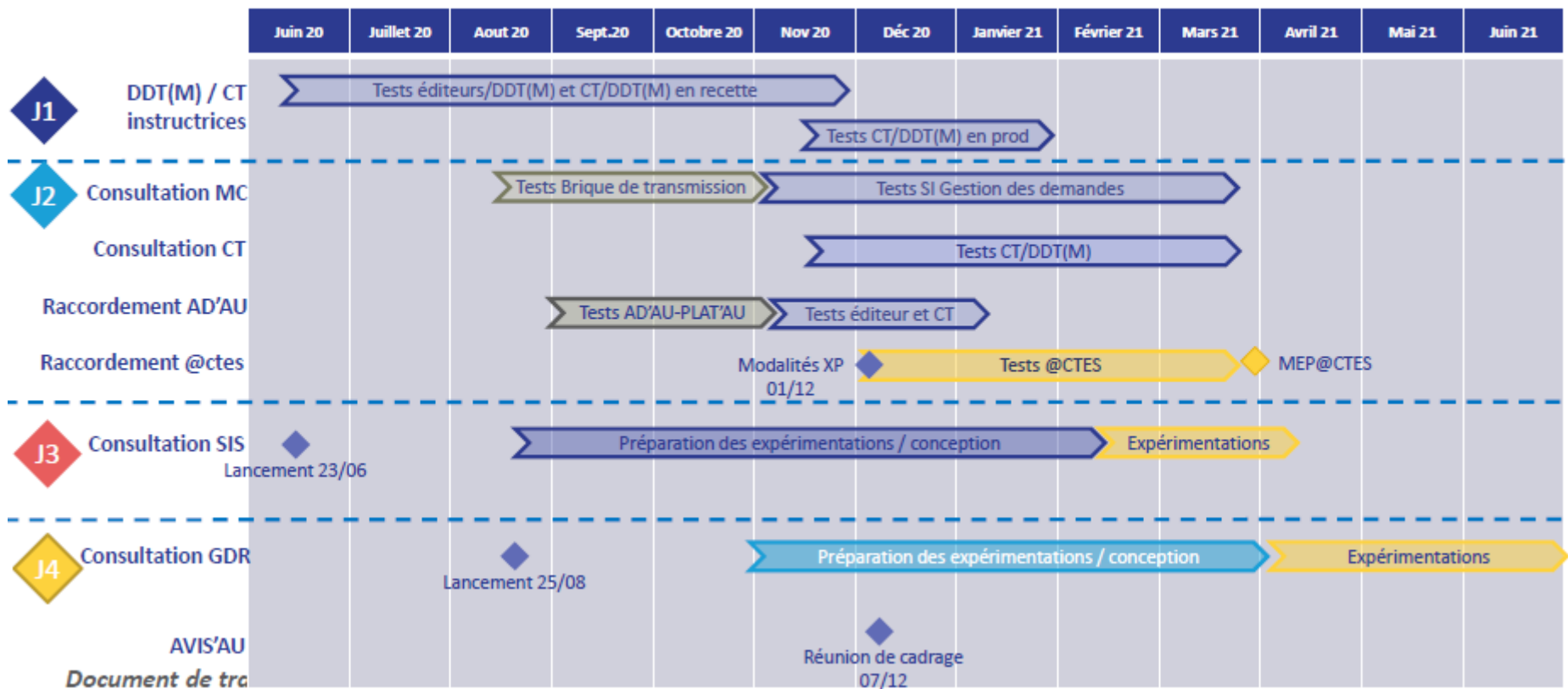
# AGENDA

Impacté  
par la crise  
sanitaire



## FOCUS I. CALENDRIER DES EXPÉRIMENTATIONS

A planifier A caler En cours Fini



## 2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Intervention de Franck TOUYAA, responsable du service géomatique

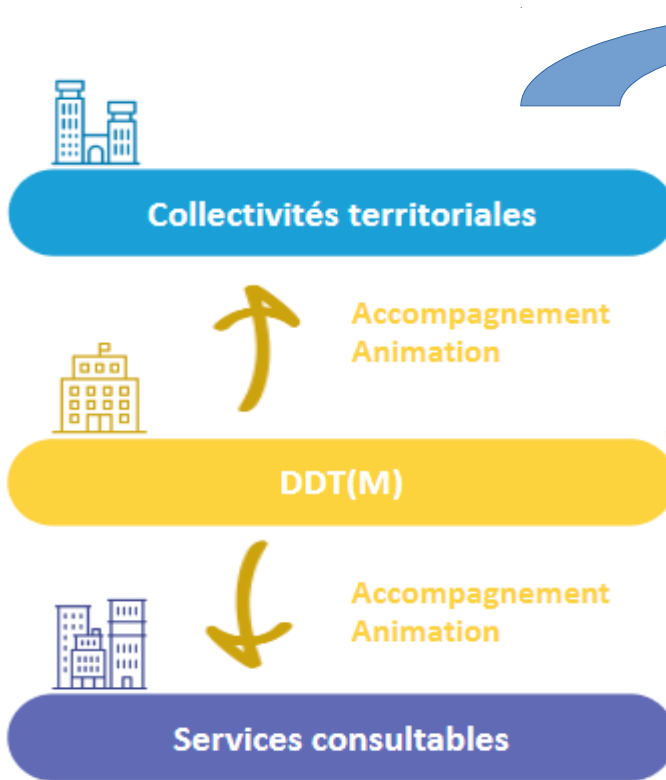
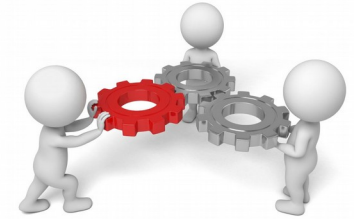


**La dématérialisation des autorisations  
d'urbanisme**

**Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme  
(GNAU)**

## 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS

# 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS FEUILLE DE ROUTE : accompagnement de la DDT 95



**DDT95 = 1 relais**

Elle devra :

1. informer les collectivités sur l'avancée et le développement du programme (via club ADS, etc) ;
2. proposer au ministère des collectivités volontaires pour les expérimentations ;
3. construire une feuille de route pour accompagner le déploiement du dispositif auprès des collectivités et des acteurs intervenants dans l'instruction ADS ;

# 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS FEUILLE DE ROUTE : Éléments attendus des CT

## Éléments chiffrés

- Liste des référents identifiés pour votre DDT(M)
- Liste des Collectivités territoriales et des Centres instructeurs de rattachement pour chaque DDT(M)
- Détail des informations et des chiffres clés par Centre instructeur

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	R
1	Numéro DDT	Code Centre Instructeur	Centre instructeur	Nom du référent dans le CI	Mail du référent dans le CI	nbre de dossiers traités/an	Type d'instruction	Nb de communes	Population CI	Logiciel	Editeur	
2	95	95014	AGGLO PLAINES VALLEES	Marie-Aude LIENARD	maliendard@agglo-plainevallee.fr	77	228 autonomie totale	7	88171	GEO-URBA.NET	info tp/groupe sirap	
3	95	95018	Argenteuil	Fabrice DULONG	fabrice.dulong@ville-argenteuil.fr	690	437 autonomie totale	1	110468	OXALIS	OPERIS	
4	95	95019	Arnoville	M Joseph	urbanisme@ml.arnoVILLE95.org	192	43 autonomie totale	1	14353	GEO-URBA.NET	info tp/groupe sirap	
5	95	95023	ARRONVILLE	MME COUPE	arronville@wanadoo.fr	5	13 autonomie totale	1	666	OXALIS	OPERIS	
6	95	95028	Attainville	MME BREIL	urbanisme@attainville.fr	30	7 autonomie totale	1	1731	PAS DE LOGICIEL		
7	95	95039	Auvers-sur-Oise	Catherine DALIBERT	accueil.urbanisme@ville-auverssurOise.fr	138	15 autonomie totale	1	6955	SISTEC - TURQUOISE	SISTEC	
8	95	95051	Beauchamp	Mme Lecocq	dominique.lecocq@ville-beauchamp.fr	156	97 autonomie totale	1	8691	OXALIS	OPERIS	
9	95	95060	Bessancourt	Sarah MAGNAUDET	pole.amenagement@ville-bessancourt.fr	126	39 autonomie totale	1	7065	CADA-URBAMAP	business geographic	
10	95	95063	Bezons	Christine BEGUIN	c.beguin@mairie-bezons.fr	132	122 autonomie totale	1	28976	NET ADS	NETAGIS	

- **Colonne A** : Numéro DDT : vous pouvez filtrer sur le numéro de votre DDT(M)
- **Colonne B** : Code Centre instructeur : liste des codes des Centres instructeurs appartenant à la DDT(M) sélectionnée
- **Colonne C** : Centre instructeur : liste des noms des Centres instructeurs appartenant à la DDT(M) sélectionnée
- **Colonne D** : Nom du référent dans le CI
- **Colonne E** : Mail du référent dans le CI
- **Colonne F** : Nbre de dossiers traités/an : il s'agit du nombre de dossiers traités par le Centre instructeur en 2019
- **Colonne H** : Type d'instruction : il s'agit du type d'instruction du Centre instructeur (autonomie totale, partielle, mutualisation...)
- **Colonne I** : Nb de communes : il s'agit du nombre de communes rattachées au Centre instructeur de la colonne B
- **Colonne J** : Population CI : il s'agit de la population du Centre instructeur

# 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS

## Pré-requis

### S'ORGANISER EN INTERNE

=

**Anticiper les besoins humains en désignant notamment 1 chef de projet.**

**Le chef de projet deviendra membre du réseau « Urbanisme & Numérique ». A ce titre, il sera informé de l'actualité du programme et pourra accéder à l'ensemble des ressources partagées par l'État (calendrier / kit de communication / outils /etc..).**

+

**Anticiper les besoins en matériels (poste de travail) - prévoir un débit internet suffisant pour prendre en charge les gros fichiers.**

+

**Anticiper le double flux papier (le pétitionnaire pourra toujours déposer sa demande en format papier)**



### Poste de travail type :

Les agents instructeurs devront **consulter en parallèle des plans (parfois de grande taille) et des documents administratifs.** Le poste de travail doit être mis à niveau, avec :

- Des postes avec  **doubles écrans**  : écran moyen et grand écran 24" ou 27"
- Des **unités centrales** suffisamment puissantes pour prendre en charge l'ouverture des dossier / 16 Go de RAM

### S'OUTILLER EN MOYENS DE TÉLÉPROCÉDURE

- 1) déterminer les mesures de réception des dossiers dématérialisés / répondre au principe de la SVE
- 2) définir les conditions générales d'utilisation.



- **Un grand écran interactif** peut être utile pour la consultation collective d'un dossier ou déplier de grands plans.

# 3 - CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS

Pré-requis : possibilité de se mettre en relation avec l'UGAP



## **l'UGAP**

Union des Groupements d'Achats Publics

Propose aux acteurs publics :

1

Une gamme d'équipement bureautique et informatique

2

Des conseils en organisation pour faciliter les transformations

3

Un large choix de prestations de services

# 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS

MOYENS A DISPOSITION : Osmose et Réseau « Urbanisme&numérique »



**Lien d'inscription :**  
<https://bit.ly/2Yqnpz5>

## Qu'est-ce que c'est ?

- **Espace destiné aux acteurs** concernés par le programme de dématérialisation en vue d'accéder à la documentation mise à disposition par la direction de programme ministérielle.
- **Espace collaboratif** qui permet d'organiser et de stocker des documents et de partager en instantané
- **Espace d'échange** à activer selon les besoins de la communauté

=

**Forum**

(FAQ / plaquette / annuaire)

## Qui y a accès ?

- Dans un premier temps : accessible aux acteurs du programme du ministère, **aux DDT(M) et aux collectivités** ;
- Dans un second temps : accessible aux **éditeurs**, aux **services à consulter**, et autres si pertinent

## Qui anime ?

**Le ministère** : qui joue le rôle de régulateur en mettant à disposition l'ensemble des documents partagés lors des Webinaires, des audio -conférences, des ateliers... dans une arborescence structurée.

**Tous les autres acteurs** : pourront ajouter des documents et partager leurs expériences sur les espaces de discussion



**Pour aller plus loin, le réseau « Urbanisme & Numérique » :**  
**Signer la charte** d'engagement et rejoindre le réseau sur le site du ministère - **rubrique « dématérialisation des autorisations d'urbanisme ».**

Créé en avril 2019 par l'Etat et ses partenaires, l'Association des Maires de France (AMF) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF), le réseau vise à promouvoir et à développer l'usage du numérique en urbanisme.



# 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS

MOYENS A DISPOSITION : Radio Territoria

## RADIO TERRITORIA au service des territoires

Tous les mois, point d'actualité  
en direct ou en podcast

- se créer un compte -

**Le MAG**   
de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Logement

Mardi 16 juin à 11h sur Radio Territoria

**Jean-Baptiste Lasne**  
Directeur du programme Démat. ADS au  
Ministère de la Cohésion des territoires

**Michèle Phelep**  
Chargée de mission animation territoriale,  
DHUP, DGALN

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
RADIOTERRITORIA

- **Tous les mois**, la direction de programme partage un point d'actualité en direct sur la web-radio « Radio Territoria » dans le Mag de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement.
- Une occasion **de suivre en temps réel l'état d'avancement de la démarche** sur les chantiers conduits par le ministère, et de se préparer aux prochaines étapes.
- Les émissions sont diffusées en **direct**, puis accessibles en **podcast**.

# 3 – CE QUI EST ATTENDU DES COLLECTIVITÉS

MOYENS A DISPOSITION : CNFPT

Aller sur le site : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)



- Des WEBINAIRES
- Un programme de formation en cours

**WEBINAIRE**  
ACTUALITE DU PROGRAMME  
DEMAT.ADS

LE 08 SEPTEMBRE 2020  
DE 13H00 A 14H00  
DUREE : 1 HEURE

PROGRAMME

**le cnfpt**  
LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITES  
PROGRESSENT

## 4 – VOUS AVEZ LA PAROLE

***Merci pour votre attention***



**Questions ?**

# 5 – EN CONCLUSION


  
**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires du  
Val-d'Oise

DEMAT ADS - 17/12/2020  
Réunion Ci Communes - DDT 95

## QUE FAIRE dans l'immédiat?

1   
  
**VÉRIFIER**  
les informations

  
**S'INSCRIRE**  
sur OSMOSE

2

3   
  
équipements adaptés?  
Contacter son éditeur

**VÉRIFIER SI OUTILS**  
adaptés

Désigner le chef de projet

4   
  
Nettre en place une **ORGANISATION**  
répondant aux attentes :  
• des usagers  
• des élus

Besoin d'aide?

    
**Annick ALLICO** **Martine PREVAUTEL**  
de la DDT 95 vous accompagnent !

 [ddt-ads@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-ads@val-doise.gouv.fr)